

# La souveraineté monétaire du Québec

## Conditions et mécanismes.

La question de qui crée l'argent est probablement la moins enseignée et la plus conséquente de toute l'architecture d'un État moderne. Un gouvernement peut contrôler ses frontières, sa langue, ses ressources naturelles et ses institutions, et rester malgré tout dépendant d'acteurs privés pour financer chacune de ces ambitions. Une constitution citoyenne qui inscrit la protection du français, la gestion des ressources naturelles et la révocation des élus comme principes fondamentaux perd une large part de sa portée réelle si l'État qui doit les faire respecter emprunte chaque dollar qu'il dépense à des institutions dont les intérêts ne coïncident pas avec ceux de la population. La souveraineté monétaire n'est pas un détail technique réservé aux économistes. C'est la condition pour que les autres souverainetés aient un contenu concret.



Lorsqu'une banque commerciale accorde un prêt de 100 000 dollars, elle ne puise pas dans une réserve existante. Elle crée une écriture comptable: elle inscrit 100 000 dollars à l'actif (ce qu'on lui doit) et 100 000 dollars au passif (ce qu'elle doit à l'emprunteur sous forme de dépôt). L'argent n'existait pas avant le prêt. Il est créé au moment où la dette est contractée et cesse d'exister lorsqu'elle est remboursée. C'est le système de **réserves fractionnaires**: les banques conservent en réserve seulement une fraction des dépôts, le reste peut être prêté, et ce prêt crée à son tour de nouveaux dépôts. La Banque d'Angleterre l'a formulé sans détour: « *La réalité de la création monétaire dans l'économie moderne diffère de la description que l'on trouve dans certains manuels d'économie.* » -- Banque d'Angleterre, *Quarterly Bulletin* (2014).

La quasi-totalité de l'argent en circulation est donc de la dette envers des institutions privées. Pour un gouvernement, cela signifie emprunter sur les marchés obligataires, vendre des titres de dette à des investisseurs privés qui exigent un rendement. Au 31 mars 2025, la dette brute du Québec provincial s'établissait à environ **258 milliards de dollars**. Le service de cette dette représente environ **11,6 milliards annuellement** selon le budget 2024-2025, soit davantage que le budget total de plusieurs ministères combinés. Ces milliards ne financent aucun hôpital, aucune école, aucune infrastructure. Ils rémunèrent des créanciers pour le droit d'avoir emprunté de l'argent que des banques ont créé par écriture comptable. À titre de comparaison, le rapatriement fiscal qu'obtiendrait un Québec souverain, soit environ **50 milliards annuellement** selon l'Institut de recherche en économies contemporaines, modifierait radicalement ce portrait: l'essentiel des services publics pourrait être financé par la fiscalité propre sans recourir à la dette.

Le Canada a tiré des conséquences pratiques de ce constat pendant plus de trois décennies. La Banque du Canada, fondée en 1934 et nationalisée en 1938, avait un mandat explicite: réguler le crédit et la monnaie dans l'intérêt économique et financier du Canada. Le gouvernement fédéral l'a utilisée directement: la Banque achetait des obligations gouvernementales, ce qui revenait à prêter de l'argent à l'État à des taux quasi nuls, parfois à 1% ou moins. L'argent créé revenait en dividendes au gouvernement fédéral puisque la Banque est une institution publique. C'est ainsi que le Canada a financé ses grands travaux d'après-guerre: le réseau hospitalier, les universités, le système de retraite, des segments importants des infrastructures routières, sans enrichir d'intermédiaires privés.

Ce modèle a fonctionné pendant près de quatre décennies sans produire d'hyperinflation. Il a pris fin en 1974 lorsque le Canada a adhéré à la **Banque des règlements internationaux** (la BRI, institution fondée à Bâle en 1930 qui **coordonne les politiques des banques centrales mondiales**) et adopté l'interdiction pour les banques centrales de financer directement les gouvernements. Un groupe de citoyens canadiens, dont l'économiste William Krehm (ainsi que l'avocat constitutionnaliste Rocco Galati), a porté cette question devant les tribunaux dans le procès *Comer vs Banque du Canada*, déposé en 2011 et rejeté en 2015 pour des motifs de procédure. Une analyse citée dans ce dossier estimait que si le mécanisme de 1938 avait été maintenu, la dette fédérale accumulée en intérêts depuis 1974 aurait été inférieure de plusieurs centaines de milliards de dollars. La décision de 1974 n'a jamais été soumise au vote de qui que ce soit. Vidéo Youtube (The Most Important Canadian Litigation Of The XXI Century: COMER vs The Government Of Canada): <https://www.youtube.com/watch?v=CPKvRm89jVU>

L'engouement pour le bitcoin traduit une intuition juste: les gens cherchent une monnaie qui ne soit pas créée par la dette. Le dollar américain n'est plus adossé à aucune valeur tangible depuis 1971, année où Nixon a rompu unilatéralement l'accord de Bretton Woods qui liait le dollar à l'or. En 1933, Roosevelt avait montré la vulnérabilité des citoyens face aux décisions monétaires unilatérales en interdisant par décret la détention d'or aux Américains. La dette fédérale américaine dépasse aujourd'hui **36 000 milliards de dollars**. La dédollarisation que mènent les pays membres des BRICS représente la tentative la plus concrète depuis 1971 de construire un système de transactions internationales hors dollar. Dans ce contexte, le bitcoin répond à une demande réelle: une réserve de valeur plafonnée à 21 millions d'unités, que nul gouvernement ne peut diluer. Mais un État souverain a besoin de pouvoir ajuster sa masse monétaire, c'est-à-dire la quantité totale d'argent en circulation, en fonction de l'état de son économie. Le bitcoin, dont l'émission est fixée algorithmiquement, retire ce levier. Le Salvador l'a expérimenté: après avoir adopté le bitcoin comme monnaie légale en 2021, moins de 15% de la population l'utilisait pour des transactions courantes trois ans plus tard selon le Fonds monétaire international, et le gouvernement a dû négocier un accord de 1,4 milliard de dollars avec le FMI en 2024 impliquant une réduction de l'exposition publique au bitcoin. **Le rôle du bitcoin dans une économie souveraine est celui d'un outil de réserve parmi d'autres, pas d'une monnaie nationale.**

Les billets dans votre portefeuille sont de la monnaie centrale: émis par la banque centrale, ils vous appartiennent légalement et leur valeur ne dépend pas de la santé de votre banque. L'argent sur votre compte bancaire est autre chose: c'est une créance sur votre banque, une promesse de remboursement. Si la banque fait faillite, cette promesse peut ne pas être tenue intégralement. La garantie des dépôts au Canada couvre jusqu'à 100 000 dollars par déposant, au-delà vous êtes un créancier ordinaire en liquidation.

**La monnaie pleine**, ou *Vollgeld* en allemand, propose de supprimer cette distinction. Dans ce système, l'argent numérique sur un compte courant deviendrait une propriété légale du citoyen, garantie par l'État au même titre qu'un billet physique. Les banques continueraient de prêter, mais uniquement à partir de l'épargne réelle déposée ou de fonds empruntés à la Banque centrale selon un mandat de refinancement orienté vers l'économie productive, le financement des entreprises, des infrastructures et de la transition énergétique, plutôt que vers la spéculation immobilière ou financière. En 2018, la Suisse a soumis ce principe à référendum sous le nom d'initiative Vollgeld, rejetée à 75,7% non pas parce que l'idée était jugée mauvaise sur le fond, mais parce que les opposants ont convaincu une majorité que la transition était trop risquée sans garanties suffisantes. Le débat a produit une documentation sérieuse sur la faisabilité technique du modèle.

La monnaie pleine pose le bon diagnostic mais ne complète pas entièrement le circuit. Elle retire aux banques privées le pouvoir de créer de la monnaie, mais elle ne répond pas encore à la question de ce qui devrait la remplacer comme base de création. La réponse la plus cohérente avec le principe de souveraineté citoyenne est l'épargne réelle. Dans un système de monnaie à réserve intégrale, concept théorisé par l'économiste Irving Fisher dès 1935 dans son ouvrage *100% Money*, chaque dollar en circulation correspond à un dollar réellement épargné ou produit dans l'économie réelle. La création monétaire n'est plus un acte privé déclenché par une décision de crédit bancaire: elle devient un acte public, proportionnel à la capacité productive et à l'épargne collective. Concrètement, la Banque centrale du Québec émettrait de la nouvelle monnaie en proportion de la croissance réelle de l'économie et la distribuerait soit directement au gouvernement pour financer les investissements publics, soit sous forme de dividende citoyen versé à chaque résident, sur le modèle du *Permanent Fund Dividend* de l'Alaska qui distribue annuellement aux résidents une portion des revenus de l'État. L'épargne des citoyens déposée dans les banques servirait de base aux prêts, sans multiplication par effet de levier: un dollar déposé permettrait de prêter un dollar, pas dix.

La transition reposerait sur la parité initiale: un dollar canadien déposé dans une banque québécoise au jour de l'indépendance serait converti en un dollar québécois à valeur égale. Ce qui changerait n'est pas la valeur de l'argent mais sa nature juridique: le dépôt, créance sur une banque privée, deviendrait un avoir garanti directement par l'État québécois. Pour éviter la spéculation contre la nouvelle monnaie, l'État québécois pourrait imposer un contrôle temporaire des mouvements de capitaux sortants, c'est-à-dire une limite sur les transferts vers l'étranger, le temps d'établir la crédibilité de la parité. Ce mécanisme a été utilisé avec succès par Chypre en 2013 et par l'Islande à partir de 2008, deux cas où des contrôles temporaires ont permis de stabiliser la monnaie sans effondrement économique durable. Les dettes des citoyens et entreprises libellées en dollars canadiens seraient converties à parité, avec garantie constitutionnelle contre toute dévaluation unilatérale pendant une période minimale de cinq ans.

La convertibilité avec le dollar américain, partenaire de près de 70% des exportations québécoises, serait gérée par un mécanisme de **caisse d'émission** (*currency board*), c'est-à-dire un système où chaque unité de monnaie émise est adossée à une réserve en devises étrangères, avec une fourchette de fluctuation définie constitutionnellement. L'Estonie a utilisé ce mécanisme de 1992 à 2011 avant d'adopter l'euro, ce qui lui a permis d'obtenir une crédibilité internationale mesurable. Les agences de notation évaluent un nouvel État souverain sur quatre critères principaux: dette rapportée au PIB, stabilité institutionnelle, crédibilité de la banque centrale et balance des paiements (la différence entre ce qu'un pays reçoit de l'étranger et ce qu'il lui envoie). Un Québec souverain présenterait des ratios favorables sur ces quatre critères comparativement à la moyenne des États qui ont accédé à l'indépendance depuis 1990.

La stratégie de réserves de la Banque centrale du Québec devrait être diversifiée dès sa fondation. Une portion en or physique, une portion en devises stables de pays partenaires pour assurer la convertibilité commerciale, et une portion minoritaire et plafonnée constitutionnellement en bitcoin, détenue en **réserve froide** (hors des systèmes bancaires connectés) et mobilisable uniquement par décision référendaire en cas de crise systémique. Le Mouvement Desjardins, avec un actif de plus de 400 milliards de dollars, représente un point d'appui naturel pour cette transition: sa structure coopérative, dont la logique est plus proche d'une banque publique que d'une banque privée classique, en fait l'infrastructure financière la mieux positionnée pour opérer dans un système de monnaie souveraine sans restructuration majeure.

Ce modèle rencontrerait une opposition organisée et bien financée. Les grandes banques privées canadiennes opérant au Québec, Banque Royale, TD, BMO et leurs homologues, tirent des revenus substantiels du système actuel de création monétaire par le crédit. Un passage à la monnaie pleine et à la réserve intégrale réduirait directement leur capacité à générer des profits par l'effet de levier. Leur capacité d'influence sur le débat public, par le financement de groupes de réflexion, la publicité institutionnelle et les relations avec les partis politiques, est considérable et doit être anticipée comme variable politique majeure dans tout projet de transition monétaire.

Si l'État contrôle la création de monnaie, rien ne l'empêche d'en créer trop. L'inflation survient quand la quantité d'argent en circulation augmente plus vite que la quantité de biens et services disponibles. La réponse est mécanique: une règle d'émission inscrite dans la constitution lierait la création de nouvelle monnaie à des indicateurs mesurables, la croissance du PIB réel, le taux d'emploi et un plafond d'inflation cible, révisables uniquement par référendum. La Bank of North Dakota, seule banque publique des États-Unis fondée en 1919, démontre qu'une telle institution peut être gérée avec rigueur: rentable depuis sa création, elle affichait en 2023 un actif de 10,1 milliards de dollars et reversait ses bénéfices à l'État fédéré plutôt qu'à des actionnaires privés, sans crise systémique en plus d'un siècle d'opération.

Le mandat de la Banque centrale du Québec, stabilité des prix et plein emploi, serait inscrit dans la constitution citoyenne avec des cibles numériques précises. Le gouverneur bénéficierait d'un statut d'inamovibilité pendant son mandat, comparable à celui d'un juge de la Cour supérieure: révocable uniquement sur faute grave constatée par l'assemblée citoyenne tirée au sort, et non par décision gouvernementale ordinaire. Il se présenterait deux fois par an devant cette assemblée pour rendre compte de ses décisions. L'ensemble des décisions d'émission monétaire serait publié en temps réel dans un registre accessible à tout citoyen. Un droit d'initiative permettrait à 150 000 signataires de déclencher un audit indépendant sans passer par le parlement.

La souveraineté politique sans souveraineté monétaire est une promesse partiellement tenue. Ce que change concrètement le modèle proposé se mesure en effets précis: **11,6 milliards annuels actuellement versés en intérêts à des créanciers privés pourraient être réorientés vers des services publics**; les dépôts bancaires des citoyens changeraient de nature juridique pour devenir une propriété légale garantie par l'État plutôt qu'une créance sur une institution privée; le mandat de la banque centrale serait défini constitutionnellement par les citoyens plutôt que par des technocrates non élus; et une réserve diversifiée incluant de l'or, des devises stables et une portion de bitcoin fournirait une assurance contre un effondrement du système dollar dont les signaux d'alerte sont documentés et croissants.

Bâtir un État sans contrôler sa monnaie, c'est construire une maison sur un terrain qui appartient encore au voisin. Les murs peuvent être solides, la constitution peut être exemplaire, les institutions peuvent être bien conçues: si le financement de l'ensemble dépend de la bienveillance de créanciers privés, la souveraineté est conditionnelle. La souveraineté conditionnelle n'est pas la souveraineté. C'est une autonomie négociée, révocable, et dont le prix se paie en intérêts composés sur plusieurs générations.

Louis-Martin Carrière